

Pour un nouveau contrat entre la Nation et son Ecole

Refondation Républicaine : désignons nos priorités !

(Contribution aux débats de la convention pour l'égalité réelle)

Introduction : Diagnostic, objectif, méthode

Les socialistes sont attendus sur les questions d'éducation et de formation. Les clefs de l'avenir, le creuset du vivre ensemble et les solutions durables à de multiples problèmes résident là et nulle part ailleurs. Après l'ère Sarkozy, qui a divisé le pays, opposé des populations les unes aux autres et désigné des boucs émissaires successifs, la gauche doit initier un nouvel élan d'intégration nationale en relançant le pacte républicain autour de son système d'éducation et de formation. Sur cette question, elle doit parler clair et fort, afficher ses axes de transformation, ses priorités et ses objectifs, ne pas se perdre dans un empilement de mesures qui prétendent réparer au cas par cas, sans ambition d'ensemble.

Le diagnostic est connu : notre système d'éducation et de formation initiale ne progresse plus du point de vue de la réussite de tous les élèves et de l'accès des enfants des classes populaires aux formations et aux qualifications supérieures. Depuis quinze ans, environ 140 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification ; l'accès au baccalauréat stagne sur un palier apparemment indépassable fluctuant autour de 63% d'une génération et les formations supérieures longues et qualifiantes excluent massivement les enfants des familles modestes.

Ce constat doit évidemment être tempéré par le rappel des progrès réalisés au cours des décennies précédentes. La communauté éducative, dans un contexte de crise sociale et économique ininterrompue, au prix d'efforts considérables et d'un dévouement remarquable de ses acteurs, a permis de tripler le nombre de bacheliers entre 1975 et 1995. Elle a fait la preuve de ses capacités d'adaptation et d'innovation pédagogique pour accompagner la massification de l'accès à l'éducation, pour accueillir des publics scolaires de niveaux hétérogènes et pour leur offrir des voies de formation à des qualifications et à des métiers en constantes évolutions et complexifications. Elle a permis à près de la moitié d'une génération d'accéder à une qualification professionnelle dès la fin du lycée et de

doubler le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur.

Mais souligner ces acquis considérables ne doit pas nous conduire à sous-estimer les conséquences désastreuses des résultats stagnants depuis 1995. On ne peut accepter que de trop nombreux enfants issus des milieux défavorisés soient impitoyablement empêchés ou éliminés au cours de leurs parcours scolaires, voire laissés sur le bas côté sans qualification. On ne peut pas davantage se satisfaire de l'inégalité criante d'accès des jeunes issus des milieux modestes aux formations supérieures qualifiantes valorisées sur le marché du travail. Cette situation mine la cohésion sociale et le pacte républicain. Elle alimente, quand elle n'en est pas à l'origine, des situations de crise que les politiques publiques ont le plus grand mal à gérer et qu'elles n'arrivent plus à résoudre. Les coûts sociaux et financiers à moyen et long terme engendrés par l'échec scolaire et les sorties sans qualification, dans les domaines de la remédiation, de l'intégration, de la sécurité, de la santé, des aides sociales et de la protection de l'enfance, sont bien plus lourds (et bien moins efficaces) que ceux que nécessite une nouvelle progression de notre système d'éducation et de formation.

La démocratisation de la réussite scolaire et de l'accès de chaque jeune au plus haut niveau permis par son travail et son mérite doit être placée au cœur de notre combat pour l'égalité réelle. La France a besoin de faire de chaque jeune un acteur qualifié des changements, si elle veut s'inscrire de façon dynamique et efficace dans une société de la connaissance et de l'innovation.

Nous devons donc proposer au pays tout entier et à la communauté éducative **un nouveau contrat de progrès, ambitieux et dynamique, autour de notre système d'éducation et de formation**. Il s'agit de l'engager dans un effort sans précédent pour aller de nouveau vers l'avant. Il s'agit **de mobiliser toutes les politiques publiques** pour progresser à nouveau vers quelques objectifs déterminants pour l'avenir. Nous devons faire reculer radicalement l'échec scolaire et garantir à chaque jeune une formation qualifiante avant sa sortie du système scolaire. Nous voulons à nouveau progresser vers les 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et permettre à un jeune sur deux d'atteindre le niveau de la licence. Nous mettrons tout en œuvre non seulement pour ouvrir largement les meilleures formations supérieures qualifiantes aux jeunes des classes populaires, mais pour créer les conditions pour qu'ils y réussissent.

Ces objectifs appellent quelques transformations profondes de notre système éducatif : une réforme radicale de la scolarité obligatoire, une

nouvelle organisation des temps scolaires et éducatifs, la mise en œuvre de véritables processus d'orientation et de découverte des métiers, **un nouveau contrat avec les enseignants pour que chaque jeune puisse être individuellement aidé, suivi et accompagné sur un parcours de réussite**, la rationalisation des parcours post baccalauréat et dans l'enseignement supérieur.

Nous proposons **une vaste concertation pour aboutir à un diagnostic partagé** avec les personnels d'éducation et de formation, avec leurs organisations syndicales, mais aussi avec tous les acteurs de la communauté éducative : les familles, les collectivités territoriales et les associations de l'éducation populaire. Dans un délai d'un an, ce diagnostic doit déboucher sur un **programme pluriannuel de transformation de l'école**, sur lequel s'engagera la nation, en mobilisant de nouveaux moyens, mais aussi en réorientant des moyens existants pour obtenir de meilleurs résultats.

1- Transformer radicalement la scolarité obligatoire

Deux rapports récents, le premier de l'OCDE « En finir avec l'échec scolaire », le second du Haut Conseil de l'Education (HCE) sur le collège, réalisant tous deux la synthèse de nombreuses études et comparaisons internationales, convergent vers des constats et recommandations complémentaires. Le rapport de l'OCDE souligne l'importance pour la réussite scolaire, notamment des plus défavorisés, des conditions d'accueil de la petite enfance et de « l'enseignement de base ». Il recommande de renforcer les « *efforts visant à soutenir la performance des élèves en difficulté* » et de « *limiter l'orientation précoce en filières et classes de niveau et reporter la sélection par les résultats* ». Le rapport du HCE exhorte les pouvoirs publics français de décrocher le collège de son mimétisme désastreux avec le lycée, pour construire une véritable continuité éducative entre l'école élémentaire et le collège à travers « l'Ecole du socle commun ».

En France, Le boom des naissances depuis l'année 2000 révèle avec acuité l'insuffisance, voire l'inadaptation de nos dispositifs d'accueil de la petite enfance pour répondre aux enjeux de l'éveil, des apprentissages préscolaires et de la socialisation des jeunes enfants (11% des enfants de 1 à 3 ans sont accueillis dans une crèche). Le déficit dans ce domaine accompagne une hétérogénéité croissante des jeunes publics qui arrivent en maternelle et, par effet de propagation, des élèves et des classes de l'école élémentaire. Cette dernière n'arrive plus à réduire de façon sensible

le fossé culturel entre les enfants des milieux sociaux et culturels favorisés et ceux des milieux modestes. Ainsi le noyau dur de l'échec scolaire commence à se cristalliser dès le cours préparatoire. Une baisse significative de la maîtrise des compétences de bases en lecture et en mathématiques, qui touche tous les milieux sociaux à l'exception des cadres et des professions supérieures, est observée depuis la fin des années 90. A la fin de l'école élémentaire, 15% des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en lecture et en mathématiques. Ce déficit perturbe toute leur scolarité ultérieure, notamment au collège. D'autant plus qu'ils se retrouvent souvent massés dans les mêmes collèges, qui comptent deux tiers d'enfants dont les parents appartiennent aux catégories sociales défavorisées, de nombreux élèves boursiers, des jeunes en retard de 2 ans et plus dès la 6^e... Ce sont pour l'essentiel ces jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification à la fin de leur scolarité obligatoire (voire avant) et qui sont promis aux petits boulots, au chômage de longue durée et à l'exclusion sociale.

Le collège, qui accueille désormais la totalité d'une génération (97% d'une génération arrive jusqu'en fin de troisième, contre 70% en 1985), est structurellement incapable de réduire les inégalités scolaires d'origine sociale, qu'il hérite de l'école élémentaire. Conçu comme un petit lycée, occupé à classer les élèves les uns par rapport aux autres, à « sélectionner par les résultats », il stigmatise plus qu'il ne résorbe les inégalités de niveaux scolaires. Malgré la bonne volonté et les trésors d'innovation pédagogique de ses professeurs, malgré un empilement de dispositifs au cours des années, ses performances sont médiocres et en baisse selon les enquêtes nationales et les comparaisons internationales. Le HCE note qu' *« ils sont non seulement globalement inférieurs à la moyenne de ceux des pays de l'OCDE, mais également en baisse par rapport à la précédente observation conduite en 2003 (PISA). Sur trente pays, la France occupe désormais le 17^{ème} rang en compréhension de l'écrit et en culture mathématique, le 19^{ème} rang en culture scientifique »*. Au malaise des élèves s'ajoute celui, généralisé, des enseignants, confrontés à l'écart entre l'idée qu'ils se font de leur métier et la réalité du terrain, où ils passent une bonne partie de leur temps à « faire de la discipline ». Les problèmes de vie scolaire se multiplient au point d'en faire **« un lieu de tension et de désordre où ce ne sont pas seulement les conditions d'enseignement qui sont compromises, mais aussi le « vivre ensemble »** (HCE).

Le collège est également le parent pauvre du système à plus d'un titre. Bien qu'elle lui ait demandé d'accueillir la totalité d'une génération, et d'absorber ainsi une difficulté scolaire estimée dès 1975 à 30% des jeunes accueillis, l'institution l'a maintenu dans sa configuration de « petit lycée »

et s'est peu préoccupée de son pilotage. La dépense engagée pour un collégien est restée toujours inférieure à celle d'un lycéen, augmentant même sensiblement moins au cours des 25 dernières années.

Il est donc urgent d'envisager une réforme prioritaire et globale de la scolarité obligatoire ; car elle concentre la difficulté scolaire et nourrit massivement l'échec et les sorties sans qualification.

Pour être pleinement efficace, cette réforme devrait évidemment s'appuyer en aval sur un **service public décentralisé de la petite enfance, géré par les collectivités territoriales** (comme c'est déjà largement le cas), mais disposant d'une impulsion et de moyens nationaux pour homogénéiser les conditions d'accueil, y compris les activités d'éveil, les pré-apprentissages et le processus de socialisation des jeunes enfants, propre à commencer à réduire les inégalités culturelles issues des inégalités des conditions sociales.

1.1 - Un droit garanti par l'Etat à la préscolarisation des enfants dès 2 ans

C'est d'ailleurs dans ce but que la loi d'orientation pour l'éducation de Lionel Jospin en 1989 assignait une priorité à l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé et en zone urbaine. Ainsi, de 1990 à 2002, le niveau de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est resté élevé dans notre pays, au-dessus de 35%. Il s'agissait non d'établir une obligation pour les familles (tous les enfants de 2 ans n'ont pas nécessairement besoin d'une scolarisation précoce), mais de compenser un déficit de structures d'accueil collectives, en particulier dans les zones difficiles. C'est dans le même esprit que nous devons garantir un droit à la **préscolarisation des enfants** dans leur 3^{ème} année, soit dans une structure collective de petite enfance, soit dans une petite section de maternelle.

En effet, depuis la rentrée scolaire 2002, et de façon ininterrompue, les gouvernements de droite ont réduit cette scolarisation de 35% à moins de 20% aujourd'hui ; alors même que l'on enregistrait une importante poussée démographique ! Ils ont ainsi répercuté en premier lieu la baisse des moyens de l'enseignement du 1^{er} degré sur les niveaux où la scolarité n'est pas obligatoire. Les enfants des familles les plus modestes en ont massivement fait les frais : 105 000 d'entre eux ne sont plus accueillis en petites sections de maternelle chaque année. La gauche doit mettre fin à cette situation qui compromet largement l'intégration scolaire de ces enfants.

1.2 - Une scolarité obligatoire de 3 à 16 ans

Pour les mêmes raisons, bien que les enfants soient déjà très généralement accueillis en petite section de maternelle dès 3 ans, la scolarité obligatoire doit être installée légalement de 3 à 16 ans. La gauche ne peut tolérer que la scolarisation des enfants de 3 ans soit remise en cause, ni qu'elle serve à son tour de variable d'ajustement des moyens du 1^{er} degré ; comme y pense déjà la droite !

Dans le cadre de cette scolarité, les organisations et les cycles doivent être repensés, les redoublements prohibés, en fonction de l'objectif constant de la réussite de tous les élèves, et en aménageant des possibilités de parcours individualisés dans ce but. Les élèves doivent en particulier pouvoir bénéficier d'une prise en charge éducative continue depuis leur arrivée dans l'établissement le matin jusqu'à leur départ en fin d'après-midi, ce qui suppose des conditions matérielles d'accueil adéquates et une présence plus forte d'adultes pour encadrer les élèves. Les établissements (1^{er} degré et collèges) bénéficieront d'une marge d'autonomie pédagogique élargie, dans le cadre d'une dotation horaire globale adaptée et de moyens supplémentaires accordés en fonction des populations d'élèves accueillis et des projets d'établissement, pour atteindre un objectif de formation commun : le socle commun de connaissances et de compétences (voir plus loin).

Toutes les passerelles utiles seront aménagées pour faciliter un travail collaboratif des professeurs des écoles et de ceux des collèges, ainsi que la préparation des élèves au passage de l'école élémentaire au collège.

Le temps de la scolarité obligatoire doit devenir le temps privilégié d'un travail constant et étroit avec les collectivités locales et les associations d'éducation populaire. Toutes les activités péri éducatives : culturelles, sportives, artistiques, seront explicitement mises à contribution pour atteindre le socle commun.

1.3 - Un objectif de la scolarité obligatoire : le socle commun de connaissances et de compétences

L'objectif commun des apprentissages et des pédagogies mises en œuvre durant toute la scolarité obligatoire doit être de former tous les élèves à un socle commun de connaissances et de compétences et d'en valider progressivement l'acquisition tout au long du processus. Ainsi l'on bascule clairement d'une logique d'accumulation et d'évaluation de connaissances

académiques dont le but est de classer les élèves les uns par rapport aux autres, d'opérer un tri et une sélection (qui s'avèrent finalement avant tout sociaux), vers **une logique de formation de chaque élève et d'une évaluation des compétences pour mieux répondre aux besoins individuel de formation.**

La validation progressive du socle, à différents moments de la scolarité obligatoire, permet à chaque jeune et à ses professeurs, tout au long de son parcours, de savoir où il en est, ses points forts et ses points faibles, les domaines dans lesquels l'effort doit être porté. Il permet de concevoir des parcours individualisés, de mettre en place des suivis et des accompagnements personnalisés efficaces. Il ouvre la voie à un meilleur pilotage des établissements, en particulier par l'élaboration de projets d'établissement qui répondent aux besoins principaux, identifiés, des publics scolaires accueillis, et qui peuvent évoluer en fonction des progrès observés. Il donne un sens commun et une efficacité mesurable à l'autonomie pédagogique élargie des établissements.

Enfin, l'objectif du socle commun de connaissances et de compétence permettrait de réaliser l'ambition pour laquelle la gauche a soutenu l'idée du collège unique (qui n'a finalement eu d'unique « *que le nom* », constate à son tour le HCE) : **donner à tous les enfants d'une génération une culture et des compétences communes, construites à travers des parcours dans des établissements communs.**

En conséquence de la loi de 2005, et à l'issue d'expérimentations et d'une consultation des corps d'inspection, un socle commun de connaissances et de compétences a été défini. Malgré des atermoiements et des résistances diverses (réactionnaires) au sommet de l'Education Nationale, des expériences larges, de terrain, ont été menées dans toutes les académies, emportant de plus en plus l'adhésion des enseignants et des corps d'inspection. Ces expérimentations ont abouti à un « livret de compétences », outil indispensable qui permet aux enseignants de valider, pour chaque élève, les compétences du socle tout au long de son parcours à l'école élémentaire et au collège. L'un et l'autre peuvent être améliorés à différents moments, à travers la concertation avec les acteurs de la communauté éducative, les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves. Ils ont le mérite de permettre de donner dès aujourd'hui un sens et son unité à la scolarité obligatoire : mener la totalité d'une génération à la maîtrise du socle commun. Comme le note le HCE dans son dernier rapport : « *on ne saurait, de bonne foi, considérer un tel objectif comme un manque d'ambition : s'il est atteint, il contribuera à élever*

nettement le niveau général et permettra enfin à l'ensemble d'une classe d'âge de s'appuyer sur des acquis communs et consolidés ».

Le socle ne se substitue d'ailleurs pas aux différents programmes d'enseignement, de même que ceux-ci ne se réduisent pas au socle. Mais il contraint les concepteurs des programmes et les enseignants à contextualiser les connaissances et les savoir-faire enseignés, pour construire de réelles compétences. Il invite à des travaux transversaux, sur des projets qui mobilisent plusieurs disciplines et plusieurs enseignants. Il conduit les disciplines à se rassembler pour donner du sens aux enseignements et se mettre au service de la compréhension du monde qui entoure l'élève. Il favorise une véritable formation au travail en équipe. Les pédagogies construites autour de l'acquisition du socle peuvent permettre ainsi de surmonter, ou au moins d'atténuer, les difficultés de parcours tout au long de la scolarité obligatoire : les changements de cycles, le passage de l'école élémentaire au collège, les retards scolaires et les humiliations récurrentes des élèves en difficulté.

1.4 - Des rythmes scolaires soutenables : 5 jours par semaine et une année scolaire allongée de plusieurs semaines

C'est une litote que d'affirmer que l'organisation du temps dans le système scolaire français ne tient pas compte des capacités d'attention et des rythmes biologiques des jeunes. Il ne permet pas davantage d'articuler convenablement les différents temps qui contribuent à leur éducation : le temps de l'école, les temps des loisirs et de la culture, le temps de la famille, le temps pour soi.

Avec 844 heures de classe par an, les écoliers du primaire ont un horaire proche de la moyenne européenne, mais sa répartition défie le sens commun, surtout depuis la généralisation de la semaine de 4 jours en 2008. L'écolier français est épuisé par de longues journées de six heures (et les enfants, déjà en difficulté, qui bénéficient de l'aide personnalisée, ont une peine supplémentaire de 2 heures par semaine !). Les 844 heures sont réparties en seulement 140 jours de classe (les petits finlandais et les allemands travaillent 180 jours et les anglais 190 jours). Cette organisation néglige à la fois les rythmes naturels des élèves et leurs capacités de travail. Elle est en contradiction avec toutes les recommandations des spécialistes.

Dans l'enseignement secondaire la situation n'est pas plus favorable. Alors

que la moyenne des heures de cours au sein des pays de l'OCDE est de 908 heures annuelles pour les jeunes de 15 ans, les élèves français en ont 1021 (893 pour les anglais, 893 h pour les allemands). Le quotidien des lycéens est une succession de journées de classes chargées commençant à 8h (beaucoup plus tôt pour ceux qui utilisent les transports scolaires), finissant à 17 ou 18h avec une pause de midi de plus en plus réduite. A quoi s'ajoutent les travaux personnels du soir et du week-end...

Les rythmes, l'organisation et la durée de l'année scolaires doivent faire l'objet d'une vaste concertation, impliquant les enseignants, les élèves, les familles, les experts. **Mais sur une base de départ : un étalement sur cinq jours au moins et l'allongement de l'année scolaire de plusieurs semaines.**

C'est dans ce cadre que peuvent être envisagées des solutions, éventuellement variables d'une académie à l'autre, voire d'un niveau d'enseignement à l'autre, intégrant les activités périscolaires proposées par les collectivités et les associations.

1.5 - Un processus d'information et d'orientation continu tout au long des parcours du collège et du lycée

Le processus actuel d'orientation des jeunes collégiens et lycéens est inefficace et incohérent ; il se contente d'accompagner ou d'entériner le tri social opéré par les années du collège, puis par celles du lycée, avec une inégalité marquée entre initiés et non initiés. Il faut donc le rendre progressif et efficace, tout au long des parcours scolaires au collège et au lycée, de façon à faire découvrir à chaque jeune la diversité des champs professionnels et des métiers, leur extrême multiplicité et leur grande technicité, ainsi que la diversité des parcours d'excellence possibles, dès le second cycle de l'enseignement secondaire, offert par notre système éducatif.

Forum des métiers, visites d'entreprises et de musées, conférences, débats organisés avec d'anciens élèves, conseil d'orientation composé du principal ou du proviseur, du professeur principal, du conseiller d'orientation, du

médecin ou du psychologue scolaires, chargé de conseiller et de guider chaque élève et de lui permettre d'avoir accès à une information extérieure éclairée et compétente, conseils de personnels d'orientation spécialisés... L'institution doit permettre à chaque jeune de se construire progressivement un parcours personnel, scolaire et professionnel, de façon raisonnée, prenant en compte ses centres d'intérêt et ses compétences.

Elle doit également lui reconnaître le droit à l'erreur d'orientation et celui de corriger cette erreur, en aménageant des troncs communs suffisamment larges et des passerelles jusqu'au baccalauréat pour que cette correction n'entraîne pas la perte d'une ou de plusieurs années d'études.

Enfin, un dispositif d'orientation en classe terminale des filières générales et technologiques doit permettre d'éclairer le choix sur la poursuite d'études dans une des filières de l'enseignement supérieur. De même que, en terminale professionnelle, un dispositif d'enseignement complémentaire permettrait aux bacheliers professionnels qui le souhaitent de poursuivre des études vers un BTS ou une formation supérieure.

1.6 - Un traitement citoyen et systématique des phénomènes de violence

La question des violences à l'école, particulièrement au collège, est désormais omniprésente. Elle recouvre des aspects divers et ses conséquences sur les conditions mêmes de l'éducation sont considérables. Elle joue un rôle notable, par exemple, dans les stratégies familiales de choix des établissements. Dans les milieux populaires, les études sociologiques montrent que la violence à l'école est une préoccupation majeure.

La statistique des actes violents recensés cache de grandes disparités sur le territoire. Pour l'essentiel, ce sont des incivilités qui s'installent et qui empoisonnent la vie scolaire. Les incidents graves sont heureusement rares ; ils se concentrent dans un petit nombre d'établissements et sont plus fréquents dans les collèges et les lycées professionnels des quartiers difficiles.

La lutte contre les incivilités et contre la violence à l'école a fait l'objet de nombreux plans ministériels et interministériels depuis 1992 (un plan tous les deux ans en moyenne !). Il faut pourtant trouver de nouvelles pistes pour prévenir et lutter contre cette violence. Alors que la droite veut faire

entrer la police dans les écoles, la gauche doit plutôt miser sur la présence humaine d'adultes qualifiés, formés au traitement des incivilités et des violences, au sein des équipes éducatives. Elle doit veiller au recrutement de personnels qualifiés dans les établissements difficiles et créer les conditions d'une stabilité des équipes pédagogiques, déterminante pour prévenir et traiter les phénomènes de violence. Eduquer à l'importance de la règle et au respect des règles collectives. Ne pas laisser s'installer les incivilités et les violences, en faisant en sorte que chacune d'entre elles soit traitée de façon collective et que ses auteurs soient sanctionnés, systématiquement et en proportion de l'acte commis.

L'institution scolaire doit également mieux travailler avec ses partenaires : les parents d'élèves, le secteur associatif local, la police, la gendarmerie et la justice. Lutter pour éradiquer les phénomènes de violence dans les établissements scolaires, c'est souvent permettre aux publics scolaires les plus défavorisés d'étudier dans de meilleures conditions pour réussir.

2 - Proposer un nouveau contrat de progrès aux enseignants et aux acteurs de la communauté éducative

Relever le défi de la réussite de tous les élèves implique une mobilisation sans précédent des corps enseignants et des personnels d'encadrement. Cela passe évidemment par un suivi individualisé des élèves, par des temps scolaires plus longs, et donc par une présence plus importante d'adultes dans les établissements, en premier lieu celle des enseignants.

Il est illusoire de penser qu'un recrutement plus important d'enseignants répondrait à lui seul à cette exigence : étant donné l'ambition du projet, le système universitaire ne peut former en nombre et en qualité suffisants les personnes qualifiées nécessaires à court et moyen terme. Le système éducatif doit donc trouver l'essentiel des ressources de cet immense effort national en son sein. La gauche doit proposer aux corps enseignants et aux personnels d'éducation **un nouveau contrat de progrès**. De meilleurs salaires, en échange d'une présence plus longue dans les établissements (en adaptant les locaux). De nouvelles tâches également : le suivi individualisé, le soutien scolaire, la participation aux processus d'orientation et de construction des parcours individuel scolaire et professionnel de chaque élève, le travail d'équipe, le tutorat de jeunes stagiaires. Une meilleure reconnaissance de leur utilité sociale et de l'ampleur de leur tâche. Une progression de carrière tout au long de leur vie professionnelle et des perspectives de changement de corps, dans leur métier ou pour accéder à des fonctions d'encadrement. Finalement une redéfinition de leur

métier et de leurs statuts.

Un tel contrat doit être complété par **un processus de formation, de recrutement et de professionnalisation solide**. Deux voies de **recrutement** devraient être proposées. Une première par concours après une licence, suivi de deux années **rémunérées** pour préparer un master spécialisés d'enseignement, avec des dominantes identifiées (maternelle, élémentaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel), et la possibilité pour certains professeurs, notamment de collège, de se préparer à enseigner plusieurs disciplines (comme c'est déjà le cas en lycée professionnel). Les deux années de master comporteront nécessairement deux stages de 6 mois chacun de pratique accompagnée dans des établissements de cycles différents. L'autre voie de recrutement, semblable à celle qui existe actuellement (un concours en deux temps : écrit au début de la 2^{ème} année de master, suivi d'un oral à la fin du master, après un stage de 6 mois en établissement scolaire), sera suivie d'une année de stage en alternance, moitié en face à face pédagogique, moitié en formation d'approfondissement au métier.

Cette évolution du statut enseignant doit être proposée à travers une concertation globale avec l'ensemble des acteurs concernés (personnels d'éducation, élèves, familles, collectivités locales) pour établir et affiner des diagnostics partagés et définir les objectifs. Elle passe ensuite par une négociation approfondie avec les organisations syndicales représentatives, pour déboucher sur une contractualisation et un pacte de confiance. La représentation nationale devra enfin graver dans une grande loi pour l'éducation l'engagement durable, politique et financier, de toute la nation en faveur de cette refondation républicaine de l'école.

3 - Améliorer la lisibilité des parcours universitaires et ouvrir les formations qualifiantes supérieures aux jeunes des milieux modestes

Les deux voies du lycée, la voie professionnelle et la voie générale et technologique, viennent de faire l'objet de réformes importantes dont la mise en œuvre par paliers est en cours (2009-2010 pour le lycée professionnel ; 2010-2012 pour le lycée général et technologique). Elles exigent un effort considérable des corps d'enseignement et d'encadrement : nouvelles organisations, nouvelles filières, nouveaux programmes, nouveaux modes d'enseignement et d'évaluation, nouvelles activités, nouvelles ressources pour l'enseignement. Il serait déraisonnable et contreproductif de prétendre bouleverser cet édifice, qui sera à peine installé en 2012. D'autant plus que les objectifs pédagogiques et structurels

des réformes en question font l'objet d'un diagnostic assez largement partagé et d'un certain consensus de la communauté éducative : fluidifier les parcours vers le baccalauréat et faciliter les réorientations dans la voie professionnelle ; rééquilibrer et simplifier les séries, les rendre plus lisibles et l'orientation plus progressive, mieux préparer les lycéens à la poursuite d'études supérieures dans la voie générale et technologique. Elles sont par contre vivement critiquées pour les conditions de leur mise en œuvre : réductions drastiques de postes et de moyens, réduction des horaires d'enseignements en groupes réduits, réduction de l'accompagnement par la formation continue des enseignants, réforme calamiteuse de la formation initiale des maîtres... Et il est indiscutable que les conditions de cette mise en œuvre mettent réellement en danger les objectifs affichés des réformes, malgré l'extrême bonne volonté des professeurs et des corps d'encadrement. **C'est donc sur ces conditions que la gauche doit s'engager à apporter de la souplesse et des facilités.**

Elle doit également conforter les processus d'orientation progressive des lycéens pour améliorer la fiabilité de leurs choix, ainsi que leurs parcours et leur réussite dans l'enseignement supérieur. Elle doit enfin ouvrir largement les formations supérieures qualifiantes les plus prisées sur le marché du travail aux jeunes d'origines modestes. Les premières mesures permettant d'aller dans ce sens seront de multiplier les internats d'excellence et d'imposer une réelle mixité des origines sociales dans tous les cycles préparatoires à l'entrée dans les grandes écoles.

A l'entrée dans l'enseignement supérieur, les étudiants et leurs familles recherchent avant tout la sécurité d'écoles ou de filières dont les parcours de professionnalisation et les débouchés sur l'emploi sont bien identifiés. Les DUT, les BTS, les écoles d'ingénieurs et leurs classes préparatoires, les formations de médecins et aux métiers de la santé, les écoles supérieures de commerces et les formations supérieures professionnelles de toutes sortes sont plébiscités. Les formations supérieures par alternance (apprentissage) se sont multipliées et diversifiées. Ce mouvement d'ensemble n'a cessé de se confirmer et de s'amplifier au cours des vingt dernières années. A tel point que toutes les universités ont commencé à s'adapter à cette demande en ouvrant de plus en plus de cursus professionnalisants bien identifiés : licences professionnelles, Masters professionnels, DESS, formations d'ingénieurs et de techniciens... Mais ces ajouts par couches successives ont également augmenté l'entropie universitaire ; ils ont rendu la lisibilité des parcours au sein des universités plus opaque au non initiés. Si bien que les filières les plus courues restent celles qui sont hors de l'université, bien identifiées et en général plus sélectives. Les filières scientifiques universitaires (sciences physiques et

chimiques, sciences de la vie et de la terre) voient leurs effectifs baisser dangereusement. Les filières de sciences humaines, également non sélectives, souvent massifiées, sont dévalorisées et le lieu d'innombrables échecs, en particulier de bacheliers technologiques tertiaires et de bacheliers généraux. Les filières professionnalisantes courtes (STS et IUT), qui offrent un taux d'encadrement et un horaire de formation sensiblement supérieurs aux deux premières années universitaires, drainent de nombreux bacheliers généraux au détriment des bacheliers technologiques et professionnels. C'est ainsi que de nombreux bacheliers généraux prennent appui sur un DUT (voire un BTS) pour poursuivre en licence. Alors que des bacheliers technologiques et professionnels sont souvent contraints à l'échec dans une filière non sélective « longue » de l'université...

Il faut sortir de cette entropie de l'enseignement supérieur, en commençant par rendre lisibles, praticables et fiables, en particulier du point de vue de leurs débouchés sur l'emploi, les parcours au sein de l'université. **La gauche doit donner à chaque étudiant qui s'engage dans l'enseignement supérieur la garantie de sortir avec une qualification professionnelle de ce niveau.** Elle doit réduire le gâchis financier de la multiplication des formations aux mêmes métiers, souvent désertées lorsqu'elles sont proposées par l'université et plébiscitées lorsqu'elles sont offertes par des écoles professionnelles extérieures, souvent payantes et subventionnées par l'Etat. Il est également indispensable de réserver la moitié des places en BTS et en IUT aux bacheliers technologiques et professionnels.

Nous devons enfin nous engager à accélérer la création de grands pôles universitaires, associant les universités et les actuelles écoles d'ingénieurs (scientifiques et/ou technico-commerciales), des classes préparatoires à l'entrée dans ces écoles, les IUT, voire d'autres écoles professionnelles, de façon à offrir des parcours intégrés, mais aussi diversifiés et moins sélectifs. Ces pôles permettront également de gérer les échecs ou les réorientations à travers de nombreuses passerelles entre les parcours intégrés offerts.

Conclusion

Telles sont, à notre avis, les priorités d'un projet de gauche pour l'éducation et la formation.

La République s'est construite autour et avec son Ecole. Elle est aujourd'hui en crise. La refondation républicaine doit être notre objectif, ce qui suppose de refonder le contrat entre la nation et son école et de faire, à nouveau, de l'école une priorité assumée, réfléchie, concertée d'une politique progressiste.

La priorité à l'éducation devra figurer dans le projet des Socialistes et conçue comme un engagement de la nation toute entière.

Ont participé au travail et à l'élaboration de cette contribution, entre autres :

Vincent Peillon (Député Européen), François Rebsamen (Sénateur-Maire de Dijon), David Assouline (Sénateur de Paris), Julien Dray (député de l'Essonne), Jacques Bascou (Député-Maire de Narbonne), Aurélie Filippetti (Députée de la Moselle), Pascal Terrasse (Député, Pdt CG Ardèche), Patrick Mennucci (Maire du 1^{er} secteur de Marseille 13), Jean-Pierre Mignard (Avocat, CN), Jean-Patrick Gille (Député d'Indre et Loir), Jean-Marc Todeschini (Sénateur, 1^{er} Fed de la Moselle), Philippe Doucet (Maire d'Argenteuil 95) , Frédéric Léveillé (1^{er} Fed, 61), Henri Jibrayel (Député des Bouches du Rhône), Patrick Allemand (1^{er} Fed 06), Philippe Finiels (1^{er} Fed, 07), Béatrice Frecenon (1^{ère} Fed 26), Michel Neugnot (1^{er} Fed 31), Jean-Jacques Thomas (Maire d'Hirson, 1^{er} Fed 02), Robert Gaia (Député Honoraire 83), Yann Galut (Député honoraire, VP CG 18), Daniel Assouline (Conseiller de Paris), Colombe Brossel (Adjte-Maire de Paris), Christine Priotto (Maire de Dieulefit 26), Elyette Crozet-Bay (Conseillère Régionale Rhône-Alpes, 38), Michel Teychenné (anc. Député Européen 09), Alexis Bachelay (Adjt- Maire, 92), Hervé Saulignac (VP Conseil Régional Rhône-Alpes, 07), Eric Dubertrand (Conseiller Régional Idf 95), Anne-Charlotte Keller (BN FNESER), Marc Mancel (Conseiller Régional Idf 75), Valérie Le Corre (41), Eduardo Rihan Cypel (Conseiller Régional Idf, 77), Christine Frey (Conseillère Régionale Idf 75), Nadège Abomangoli (Conseillère Régionale Idf, 75), Philippe Reynaud (Conseiller Régional Rhône-Alpes, 38), Constance Blanchard (75), Georges Bretones (66), Fabrice de Comarmond (CNC, 31), Pascal Bonnetain (Conseiller Régional Rhône-Alpes, 07), Pascal Bourquard (22), Aurore Gillmann (Conseillère Régionale Idf, 92), Régine Lange (Adjte-Maire Toulouse 31), Loïc Leuliette (80), Corinne Pago (87),